

Groupe de travail «finances»

Le groupe de travail « finances » est constitué des chefs de dicastères des finances des six communes, d'une représentation des commissions financières de chaque commune et des administrateurs communaux et/ou des comptables.

Le but final est

de définir le coefficient fiscal de la nouvelle commune

ainsi que les tarifs pour les services communaux.

Dans un premier temps, le groupe de travail harmonisera la façon de faire la planification financière et des tâches des communes ainsi que les investissements prévus jusqu'en 2020. Ensuite le patrimoine des différentes communes sera évalué selon la même méthodologie. Ceci permettra d'avoir une planification financière comparable dans les 6 communes. Par la suite, un frein commun à l'endettement sera défini et un budget consolidé établi.

Un inventaire des différentes taxes communales a été établi et des discussions sont en cours pour en définir les critères d'harmonisation. Dans le courant de l'année, ces travaux devraient déboucher sur une proposition de taxation uniforme dans les différentes communes.